



## CONCOURS « CLAP SUR LES ACTEURS ECONOMIQUES »

### CRITÈRES ET APPEL À CANDIDATURES

1. Présentation du concours :

Parmi les objectifs et les politiques portées par la Mairie de Tonneins il y a le développement de l'économie du territoire, rendre la ville attractive ainsi que favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville.

Le commerce est essentiel à l'attractivité du centre-ville, il est générateur de lien social mais également de services de proximité.

Dans ce contexte, la Mairie de Tonneins porte un concours à l'attention des acteurs économiques Tonneinois. Le concours « Clap sur les acteurs économiques » a pour but d'octroyer la production, mise à disposition gratuite et diffusion sur les réseaux communicatifs municipaux de douze vidéos de deux minutes de présentation de douze commerçants, artisans, agriculteurs et/ou porteurs de projets basés à Tonneins.

2. Objectif : Financer un outil visant à aider les commerçants, artisans, agriculteurs et porteurs de projet Tonneinois à (mieux) faire connaître leurs établissements, activités ou projets professionnels.

3. Catégories : Le concours prévoit quatre catégories prédéfinies : Commerçants / artisans / agriculteurs / porteurs de projet

4. Critères de choix :

Les critères de sélection suivants sont préconisés :

- Commerce ou artisan implanté dans le cœur de ville
- Commerce ou artisan de nouvelle implantation : Moins de 2 ans depuis l'ouverture de l'activité
- Commerçant ou artisan dans des activités du périmètre de sauvegarde du commerce. A savoir, métiers de bouche, équipements de la personne (vêtements, accessoires, chaussures) et de la maison
- Commerçant ou artisan adhérent le Club des Ambassadeurs du Bassin Tonneinois
- Commerçant ou artisan adhérent E-City
- Porteur/ porteuse de projet installé dans la pépinière d'entreprises de Tonneins

- Commerçant ou artisan produisant et/ou vendant des produits typiquement ou exclusivement locaux
  - Commerce ou professionnel ayant le siège social à Tonneins
  - Commerçant, artisan et/ou porteur de projet unique dans son secteur d'activité
5. Caractéristiques générales de la vidéo : Toutes les vidéos ayant une durée de deux minutes. Elles auront pour but de présenter chaque commerce, artisan, agriculteur ou porteur de projet, incluant le témoignage d'un ou plusieurs représentants de chaque acteur économique, choisi(s) par le titulaire du commerce, service ou projet concerné.
6. Membres du Jury : Un jury d'experts se réunira pour procéder à l'examen des candidatures selon les critères de sélection indiqués ci-dessus ainsi que pour octroyer les douze vidéos. Le jury sera composé de trois élus municipaux, un administratif municipal, un représentant de l'association des acteurs économiques Tonneinquois, un adhérent du Club des Ambassadeurs, un membre du Conseil Citoyen.
7. Candidatures et renseignements : Les dossiers de candidature seront disponibles et téléchargeables sur les sites internet de la Ville et du Club des Ambassadeurs du Bassin Tonneinquois à compter du 1er Décembre 2018.

Le jury se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix s'il estime, après examen de candidature, qu'elles ne répondent pas aux critères du concours.

Procédure : Déposer auprès de la Mairie de Tonneins une candidature contenant le dossier téléchargeable élaboré par la Ville, dûment rempli, complété et signé :

- Par courrier, à l'adresse  
Mairie de Tonneins,  
Place Zoppola  
A l'attention du Pôle Economique  
47400 – Tonneins
- Par mail, à l'adresse [contact@mairie-tonneins.fr](mailto:contact@mairie-tonneins.fr)
- En le déposant directement à l'accueil, à l'attention du Pôle Economique

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2019

Acceptation du règlement : La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement.

Secret professionnel : Les personnes ayant à connaître le contenu des dossiers de candidature sont tenus au secret professionnel le plus stricte.

Tonneins, novembre 2018